

ALERTE SUR LE POUVOIR D'ACHAT



© JPL/REA



p. 4 à 7

© IS. LIÉBOT



p. 11 à 14

© C. JOSSELIN



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

Mobilisation : le 5 novembre, appel intersyndical à la grève et à manifester

- Budgets 2027 : des projets toujours plus rudes pour les travailleurs.
- FO organise une journée de l'industrie le 8 octobre.
- Fonction publique : un 29 septembre de la colère.
- Services publics : comment faire mieux avec moins, selon la Cour des comptes et le Haut-commissariat à la stratégie et au plan.
- Salaires : FO-Transports et logistique appelle à la grève à partir du 12 octobre.

//// DROIT (page 9)

- L'employeur ne peut empêcher l'expert dans ses investigations.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- CCN : salaires et pouvoir d'achat au cœur des débats.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Industrie : en Allemagne, IG Metall revendique 5% de hausse pour les salaires.
- Europe : le « 28^e régime des sociétés », paradis du dumping social.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Groupe RATP : FO porté toujours plus haut par les votes des salariés.
- Presse : chez GSI, le projet avec l'IA suspendu par la justice.
- Brico Dépôt : une grève nationale pour les salaires et les conditions de travail.
- Régie de quartier : à Grenoble, une grève pour sauver les emplois.
- MGEN : derrière l'attaque de sa délégation, celle du statut général de la fonction publique.
- À Metz, FO dans la défense des urgences de l'hôpital Legouest.
- Changement climatique : pour faire face, les moyens doivent augmenter. Analyse du secteur confédéral de l'emploi et de la formation professionnelle.

//// CULTURE (page 22)

- Exposition. Toute une vie de travail.
- Livre. Une assistante sociale à travers les bouleversements de son métier.

//// PORTRAIT (page 23)

- Rafia Medjber et Abou Dembele, le duo qui a rendu FO incontournable à La Grande Épicerie de Paris.

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LA RÉINDUSTRIALISATION, PAS SIMPLEMENT UN SLOGAN!

Faire de la réindustrialisation une réalité et pas seulement un slogan! Nous exprimons cette revendication depuis de trop nombreuses années. Et nous ne sommes pas les seuls, le président d'une grande fédération professionnelle l'exprimait à son tour, récemment, dans les mêmes termes.

Après des décennies de recul de l'industrie, nous sommes nombreux à partager cette conviction qu'il est urgent de mettre sur pied une véritable stratégie de réindustrialisation.

Pour Force Ouvrière, elle constitue un enjeu majeur de souveraineté, d'emploi et d'avenir pour les territoires. En termes d'emploi, l'un des défis essentiels consiste à faciliter, accélérer et sécuriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail – c'est une réponse aux inquiétudes exprimées par la jeunesse – en travaillant sur l'orientation, l'accompagnement, la formation mais aussi l'attractivité des métiers. Les crises récentes ont révélé les fragilités de notre appareil productif et les conséquences de plusieurs décennies de désindustrialisation : dépendances, délocalisations, fermetures de sites, perte de savoir-faire et fragilisation des emplois industriels.

Face à cette situation, FO porte une exigence : une véritable politique industrielle de

long terme, fondée sur l'investissement productif, le maintien et le développement des capacités de production, la sécurisation des filières stratégiques et la relocalisation des activités. Faire renaître l'industrie de notre pays exige un débat, des échanges ouverts entre les différentes parties prenantes et la capacité de construire des convergences sur ces enjeux essentiels.

C'est dans cette perspective que la confédération organise cette semaine sa « Journée industrie », réunissant experts, représentants des fédérations professionnelles et fédérations FO. Cette journée sera l'occasion de

croiser les analyses, de partager les réalités de terrain et de débattre des conditions d'une véritable stratégie de réindustrialisation

FO entend réaffirmer sa volonté de peser dans le débat sur l'avenir productif du pays

et de porter les revendications des salariés : produire, investir, préserver les savoir-faire et créer des emplois durables. Dans le contexte actuel de repli de la croissance et de dégradation des perspectives économiques, le débat budgétaire donne la priorité à une logique d'austérité, au détriment de notre protection sociale et des services publics. Il est urgent au contraire de replacer l'industrie, la réflexion sur notre modèle productif, au cœur d'un projet économique et social renouvelé.

**FO porte une exigence :
une véritable
politique industrielle**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

MOBILISATION : LE 5 NOVEMBRE, APPEL INT

Mobilisation de la fonction publique le 29 septembre, et avec la présence de salariés du privé. Mobilisation aussi à la mi-septembre de policiers, d'agents des industries électriques et gazières (le gouvernement a depuis reculé sur sa réforme du tarif agent), mobilisation le 6 octobre des personnels de l'Éducation nationale (à l'appel notamment de la FNEC FP-FO dénonçant les 1588 nouvelles suppressions de postes prévues en 2027), appel à la grève de la fédération des transports et de la logistique FO-UNCP depuis le 5 octobre dans les secteurs du transport de voyageurs et à partir du 11 au soir dans le transport de marchandises... Les salariés du public comme du privé expriment leur colère, constatant la stagnation de leurs salaires et le recul de leur pouvoir d'achat.

La colère concerne aussi les retraités, opposés aux projets budgétaires du gouvernement qui visent une désindexation, voire un gel des pensions de base au-delà d'un seuil très modeste.

Le 5 octobre, cinq organisations syndicales, dont la confédération FO, ont appelé à « *une nouvelle étape* », soit une « *mobilisation pour les salaires, les services publics, l'emploi et l'industrie* ». Demandant notamment l'ouverture de négociations salariales dans les entreprises et les branches, la hausse du Smic et des aides sociales, celle du point d'indice, celle aussi des pensions de base et complémentaires, elles appellent à une grève et à manifester le 5 novembre. Les organisations, dont FO, « *alertent solennellement gouvernement et patronat. La colère est immense. La situation du pays est fragile. Il faut sans attendre répondre aux urgences sociales et environnementales* ».

des projets toujo

Des mesures pour 2027 montant encore d'un cran dans la sévérité en visant principalement les travailleurs et assurés sociaux étaient redoutées. La présentation le 1^{er} octobre du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) a confirmé les craintes avec la proposition d'un plan d'efforts de « *redressement* » des comptes publics (visant un déficit à 5% du PIB en 2027) de 54 milliards d'euros. Hors les mesures déjà engagées cette année (hausse des franchises médicales, déremboursements,

etc.), les « *efforts* » s'élèveraient à 43 milliards l'an prochain.

Protection sociale : un régime dangereux et injuste

Au menu : gels, désindexations et autres dispositions rudes. Les dépenses des ministères ne progresseraient pas, hormis celles de la Défense, et certains secteurs, tel celui du travail, devraient les réduire de 2,5 milliards d'euros. Le nombre de fonctionnaires reculerait de 1076 et les salaires indiciaires des 5,8 millions d'agents publics seraient gelés. Pour la



UN SYNDICAT À LA GRÈVE ET À MANIFESTER

Budgets 2027 : Des mesures plus rudes pour les travailleurs

quatrième année. Les dépenses de la Sécurité sociale baisseraient, elles, de quelque 10 milliards d'euros : 5,1 milliards d'euros dans le secteur de la santé (l'Ondam resterait étié, à 2%), autant du côté des retraites. Le gel de la revalorisation des allègements de cotisations sociales patronales sur les salaires (dans le cadre de la revalorisation du Smic) serait reconduit en 2027, soit un manque à gagner pour les comptes sociaux, réduits de 2,9 milliards d'euros. Visant cette fois 3,7 milliards, le gouvernement prévoit de contenir ces allègements en introduisant dans l'assiette de calcul les compléments de salaires (participation, intéressement et prime de partage de la valeur). Le patronat est déjà vent debout, tandis qu'il salue la réduction de voilure de la surtaxe sur les bénéfices des grands groupes (au-delà d'un milliard d'euros). Son rendement serait ramené à 5 milliards en 2027 contre 7,3 milliards cette année. Est proposé aussi le gel des APL, des allocations familiales, de nouveaux remboursements et mesures sur les arrêts maladie ou encore une hausse de la fiscalité des indemnités journalières... Côté impôt sur le revenu, la « contribution différentielle » pour les ménages à très hauts revenus, créée en 2025, serait reconduite. Mais avec un faible rendement : 600 millions d'euros. Comme en 2026, alors que l'objectif initial était de 1,5 milliard. En 2025, le rendement, annoncé à 1,9 milliard, avait été de 400 millions. Récemment, la

Cour des comptes et le Conseil des prélèvements obligatoires ont pointé les mécanismes avantageux dont les plus aisés usent pour réduire leur impôt. La Cour évoque l'idée d'un retour à un impôt sur la fortune. Supprimé en 2018, il induisait une recette autour de 5 milliards d'euros.

L'UCR-FO lance une pétition

C'est globalement le montant de l'effort (5,5 milliards d'euros) demandé aux retraités (plus de 17 millions de personnes). La pension de base de ceux qui perçoivent jusqu'à 85% du Smic (1260 euros, pension de base et complémentaire comprises) serait revalorisée en janvier et indexée sur l'inflation. Mais pour les autres, le gouvernement vise le gel de la pension de base, pour une économie de 4,1 milliards d'euros. Si le Parlement conçoit d'éventuelles revalorisations, cela devra être dans le cadre d'une désindexation, martèle le gouvernement qui confirme le projet d'abaissement, de 4439 euros à 3000 euros, du plafond de l'abattement de 10% sur l'impôt sur le revenu. Objectif : une économie de 1,4 milliard. L'Union confédérale FO des retraités (UCR), indignée par ces mesures, vient de lancer une pétition et portera ses revendications aux députés. Rappelons le montant plus que modeste de la pension globale moyenne en France, soit 1575 euros net.

Valérie Forgeront



FO ORGANISE UNE JOURNÉE DE L'INDUSTRIE LE 8 OCTOBRE

La confédération organise le 8 octobre, à son siège parisien, une journée consacrée à l'industrie. Elle réunira des militants de divers secteurs (métaux, FGTA-FO, énergie et mines, pharmacie...), des experts et des acteurs du monde économique et social, ainsi que le ministre chargé de l'Industrie, Sébastien Martin.

Débats, tables rondes et entretiens permettront de croiser les analyses, de partager les réalités de terrain et de débattre des conditions d'une véritable stratégie de réindustrialisation. Par cette journée, accessible sur inscription, FO entend réaffirmer sa volonté de peser dans le débat sur l'avenir productif du pays et de porter les revendications des salariés.

C. J.

MOBILISATION : LE 5 NOVEMBRE, APPEL INT

Fonction publique : un 29 septembre de la colère

Près de 200 cortèges sur le territoire, 300 000 manifestants dont 70 000 à Paris, tous les secteurs FO du public représentés, des pompiers professionnels rejoignant les cortèges... « C'est une mobilisation réussie », analysait FO-Fonction publique le 29 septembre au soir. « Force Ouvrière salue l'engagement des militants, adhérents et sympathisants, du public comme du privé, qui se sont mobilisés sur l'ensemble du territoire. La réponse à ces mobilisations ne peut pas être l'austérité! », soulignait la confédération ce même soir et à quarante-huit heures de la présentation des projets de textes budgétaires. Fonctionnaires et contractuels, répondant à l'appel de huit organisations syndicales – dont l'Union interfédérale FO – ont donc placé le 29 septembre sous le signe des revendications salariales et du pouvoir d'achat, lequel est en recul (de plus de 30% depuis 2000, évalue FO). Pas de hasard : les salaires indiciaires sont gelés depuis trois ans (sans compter les périodes précédentes) et le gouvernement prévoit de poursuivre en 2027. FO demande, entre autres, la revalorisation immédiate du point d'indice à hauteur de 10% afin de commencer à rattraper les pertes.

Les agents « se prennent la précarité de plein fouet »



« Il y a une vraie colère qui est présente dans le public. Et ce qui relie plus largement les mécontentements, c'est le pouvoir d'achat. Il y a d'ailleurs des salariés du privé dans les manifestations. La FEC-FO a appelé à cette journée, les salariés de la Sécu sont là, de France Travail... », indiquait, dans le cortège parisien – que rejoindra aussi le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot –, Rachèle Barrion, secrétaire confédérale chargée notamment de la fonction publique et elle-même hospitalière. « Tous les salariés, du privé ou du public, sont touchés par la question du pouvoir d'achat », appuyait Géraldine, pour le ministère de la Justice. « Les salariés du

public ou du privé peuvent tous avoir à un moment donné les mêmes revendications... Dire que leurs salaires ne suffisent pas! », lançait près de là Angelo Bruno d'Unl'té. Les agents « se prennent la précarité de plein fouet », s'indignait Sadi, hospitalier à l'AP-HP. Dans le cortège FO, des salariés et militants FO de Stellantis et Renault, venus en soutien. Mais pas que... « Le pouvoir d'achat qui diminue, cela concerne tout le monde », témoignait ce salarié de chez Renault Guyancourt. « En usine, pour ceux ayant de faibles salaires, en milieu de mois c'est déjà la catastrophe! Par ailleurs, face à la crise des prix des carburants, il faut qu'il y ait une vraie action de l'État pour soutenir tout le monde. » Il faudrait aussi que l'État entende la revendication de FO concernant la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, poursuivait-il. Aides qui induisent un manque à gagner de plus de 200 milliards par an pour les comptes publics, dont autour de 80 milliards au titre des exonérations de cotisations sociales patronales. Parallèlement, les dividendes versés aux actionnaires battent encore des records cette année. La France est le deuxième pays sur le podium après les États-Unis avec près de 61 milliards d'euros versés par ses sociétés cotées en Bourse, rien qu'entre avril et juin 2026.

Valérie Forgeront



ERSYNDICAL À LA GRÈVE ET À MANIFESTER

Services publics : comment faire mieux avec moins, selon la Cour des comptes et le Haut-commissariat à la stratégie et au plan

Plus d'IA, moins de personnels et un service public plus efficace et efficient. C'est en substance la recette promise par deux documents élaborés par la Cour des comptes et le Haut-commissariat à la stratégie et au plan. La première, dans une note de synthèse sectorielle, assure qu'un effort de 20 milliards d'euros pour réduire la masse salariale de la fonction publique est nécessaire, cela afin de contribuer à ramener le déficit public à 3% du PIB en 2029. Elle souligne que la masse salariale a augmenté depuis 2012 en raison de la croissance de l'emploi public (+475 000 agents) et de l'augmentation du salaire net des agents, corrigé de l'inflation. Ceci alors que, depuis 2017, le point d'indice n'a été revalorisé qu'en 2022 et 2023, soit une revalorisation totale légèrement supérieure à 5%, quand l'inflation sur la même période aura atteint 24,17%. Par ailleurs, le GVT est intégré au calcul de la hausse de la masse salariale, alors que ce paramètre « Glissement-vieillesse-technicité » mesure la progression mécanique dans la carrière,

dont l'ancienneté, et n'est en rien une revalorisation salariale.

Baisser la masse salariale relève de la provocation

Pour FO-Territoriaux, une telle assertion, publiée peu avant la mobilisation du 29 septembre, relève de la provocation. Si l'augmentation des effectifs de la fonction publique territoriale compte en effet pour 40% dans l'augmentation totale des effectifs d'agents publics (qui atteindrait, elle, 8,8% depuis 2012), cela s'explique notamment par les transferts de compétences opérés par les actes de décentralisation et par l'augmentation des besoins de la population.

Surtout, on peut se demander comment une diminution de la masse salariale pourra permettre de revaloriser et rendre plus attractives les carrières de la fonction publique, voire de « remettre de l'humain dans la délivrance des services publics », comme le propose le Focus du Haut-commissariat à



la stratégie et au plan, intitulé *Des services publics renouvelés pour mieux faire société*. Ce document de prospective, élaboré par un groupe de travail chapeauté par la directrice générale des finances publiques, propose tout bonnement de mettre en place un « socle universel de services publics [a priori dans la santé, l'éducation et la justice, NDLR] et d'admettre un principe de différenciation pour les autres services publics selon les besoins des territoires et des individus ». Mais aussi bien sûr de développer l'IA à l'horizon 2035, avec la constitution d'un « État-plateforme, fondé sur des infrastructures numériques communes, des données protégées en Europe et une IA de confiance ». Conçu lui aussi sans recruter de nouveaux agents?

Sandra Déraillot

Salaires : FO-Transports et logistique appelle à la grève à partir du 12 octobre

Exigeant une forte augmentation générale des salaires, la fédération des transports et de la logistique FO-UNCP appelle les salariés de ses secteurs (hors RATP et transport de fonds) à l'action et à la grève à partir du 12 octobre (précisément dès le 11 octobre à 22h) et pour une durée indéterminée.

Dans le transport routier de marchandises, où le salaire est gelé depuis 2023, les employeurs ont proposé une hausse de 2,9% à fin 2026, « insupportable » pour FO. En revanche, le secteur du transport de fonds, qui a obtenu 6% d'augmentation et une hausse de 25% à 30% de l'ancienneté, ne sera pas en grève.

C. J.

Élections HLM 2026

LE PROGRAMME DE L'AFOC POUR VOTRE POUVOIR D'ACHAT, VOTRE CONFORT ET VOTRE SÉCURITÉ

Du 15 novembre au 15 décembre 2026, les locataires voteront pour leurs représentants. Face à l'explosion des coûts et au manque d'entretien de certaines résidences, l'AFOC présente un programme d'action clair et exigeant. Découvrez pourquoi voter AFOC, c'est choisir une défense intransigeante pour les droits des locataires.

1. Pour la protection du pouvoir d'achat et le contrôle des charges

L'AFOC exige la protection stricte du budget des ménages :

- Gel des loyers et plafonnement de leur révision sur l'évolution du reste à vivre des ménages ;
- Contrôle et transparence des charges : audit rigoureux des régularisations et accès direct aux pièces justificatives (loi du 23/12/1986, art. 44) ;
- Zéro surcoût pour la réhabilitation : une rénovation thermique massive sans ajout d'une troisième ligne permanente sur la quittance ;
- Transparence sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : des contreparties réelles et vérifiables sur le cadre de vie en échange des exonérations de taxe foncière dont bénéficient les bailleurs.

2. Pour la rénovation thermique et l'adaptation des logements

L'AFOC demande que chacun puisse être logé dans un habitat digne, été comme hiver :

- Isolation performante : priorité absolue à la fin des « passoires énergétiques » et garantie d'un confort d'été ;
- Soutien aux plus fragiles : équipements moins énergivores, dispositifs de téléassistance/alerte et prise en compte prioritaire du vieillissement ou du handicap ;

- Conditionnalité des aides publiques : aucune subvention aux bailleurs sans résultat mesurable sur la baisse effective des factures d'énergie ;
- Adaptation progressive des logements : anticiper le vieillissement pour prévenir la perte d'autonomie.

3. Pour une mobilité fluidifiée et de la transparence dans l'attribution

L'AFOC considère que le logement doit impérativement s'adapter aux parcours de vie :

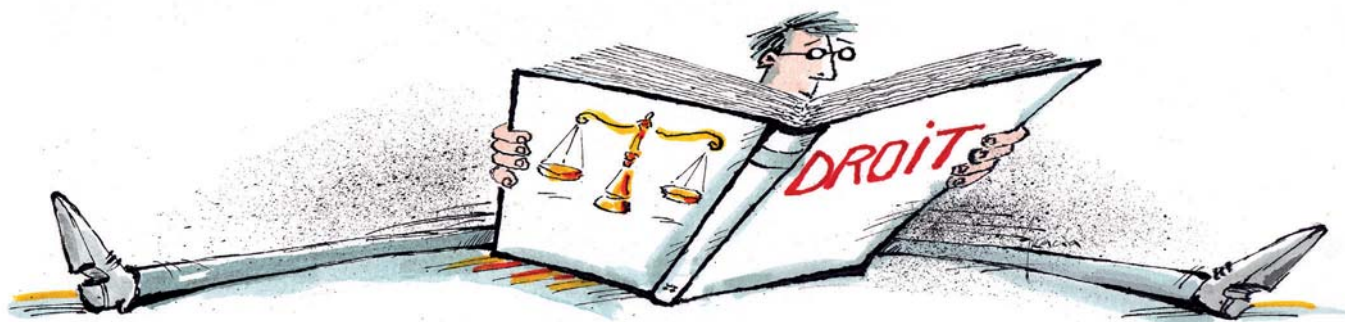
- Attributions équitables (CALEOL) : transparence totale dans l'attribution des logements sociaux et simplification des mutations internes (santé, famille, mobilité réduite) ;
- Logements évolutifs : adapter progressivement l'habitat pour garantir un parcours résidentiel choisi et éviter les mutations d'urgence ou non souhaitées des seniors ;
- Relance de la construction : un plan national ambitieux de construction et de réhabilitation pour désengorger les demandes en attente.

4. Pour un cadre de vie, une présence humaine et la sécurité

Pour des résidences sûres, propres et bien entretenues :

- Tolérance zéro pour les pannes d'ascenseur : obligation d'intervention sous astreinte et prise en charge prioritaire des obsolescences techniques (ex : fin programmée du réseau 2G fin 2026) ;
- Maintien des services de proximité : présence de gardiens au cœur des quartiers pour rompre l'isolement et assurer l'entretien ;
- Sécurité renforcée : action conjointe de l'État (médiation, sécurité publique) et des bailleurs pour sécuriser les résidences et leurs abords.

**Du 15 novembre au 15 décembre 2026 :
donnez de la force à vos droits, votez AFOC !**



L'employeur ne peut empêcher l'expert dans ses investigations

La saisine du tribunal en vertu de l'article L. 2312-15 n'est pas limitée à l'information/consultation du CSE.

Le CSE d'une société est convoqué à une réunion ayant pour ordre du jour l'information sur la mise en place de la durée et l'organisation du travail par de nouveaux cycles et horaires.

Le CSE décide de recourir à une expertise, en vertu de l'article L. 2315-94. L'expert informe l'employeur de sa lettre de mission, et ce dernier ne la conteste pas.

Cependant, l'employeur empêche l'expert de réaliser sa mission (des entretiens individuels de salariés et un questionnaire à leur fournir) telle qu'elle était prévue dans sa lettre de mission.

Le CSE et l'expert saisissent le tribunal judiciaire selon la procédure accélérée au fond, comme le permet l'article L. 2312-15, afin qu'il ordonne à l'employeur de laisser l'expert réaliser sa mission et prolonge le délai de consultation du CSE.

La cour d'appel les déclare irrecevables en leur action au motif que la saisine au titre de l'article L. 2312-15 ne peut valoir que dans le cadre d'une information/consultation du CSE et non dans le cas particulier de difficultés d'exercice de sa mission par l'expert en raison de l'attitude de l'employeur.

La Cour de cassation casse l'arrêt d'appel :

« 14. En statuant ainsi, alors que le comité, en vue de sa consultation sur un projet modifiant les cycles et horaires de travail dans l'entreprise, a décidé de recourir à une expertise sur le fondement de l'article L. 2315-94, 2°, du Code du travail et que, suite à des difficultés de mise en œuvre de cette expertise, le comité a introduit une action à laquelle s'est joint l'expert, suivant la procédure accélérée au fond prévue à l'article L. 2312-15 du même code, visant à obtenir des éléments d'information à recueillir suivant les modalités

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 2312-15 du Code du travail dispose :

« Le comité social et économique émet des avis et des vœux dans l'exercice de ses attributions consultatives. Il dispose à cette fin d'un délai d'examen suffisant et d'informations précises et écrites transmises ou mises à disposition par l'employeur, et de la réponse motivée de l'employeur à ses propres observations.

(...)

Le comité peut, s'il estime ne pas disposer d'éléments suffisants, saisir le président du tribunal judiciaire statuant selon la procédure accélérée au fond, pour qu'il ordonne la communication par l'employeur des éléments manquants.

Cette saisine n'a pas pour effet de prolonger le délai dont dispose le comité pour rendre son avis. Toutefois, en cas de difficultés particulières d'accès aux informations nécessaires à la formulation de l'avis motivé du comité, le juge peut décider la prolongation du délai prévu au deuxième alinéa.

L'employeur rend compte, en la motivant, de la suite donnée aux avis et vœux du comité. »

L'article L. 2315-83 précise :

« L'employeur fournit à l'expert les informations nécessaires à l'exercice de sa mission. »

d'intervention prévues dans la lettre de mission de l'expert, ce dont il résultait que l'action du comité et de l'expert était recevable, la cour d'appel a violé les textes susvisés » (Cass. soc., 9 septembre 2026, n°24-10603).

La Cour de cassation ne lie pas l'action prévue par l'article L. 2312-15 à la seule information/consultation du CSE, mais à toute action permettant de mener à bien une expertise!

Secteur juridique



Crédit photo : Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orient.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orient.fr)**

CCN : SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT AU CŒUR DES DÉBATS



Les remontées du terrain ne laissent aucune ambiguïté : les travailleurs et assurés sociaux, actifs et retraités, n'en peuvent plus de leurs difficultés et sont en colère, ont souligné les membres du CCN les 23 et 24 septembre à Paris. Colère face à des salaires gelés ou insuffisamment augmentés. Colère par conséquent face à un pouvoir d'achat de plus en plus berne. Quant aux projets budgétaires du gouvernement pour 2027, lesquels menacent une fois de plus d'austérité les services publics et prévoient aussi de demander encore plus d'efforts aux travailleurs (dont aux retraités) alors qu'ils peinent déjà à joindre les deux bouts, ils attisent d'autant la colère. Les délégués FO ont ainsi placé au cœur de leurs débats la question du pouvoir d'achat et apporté leur soutien aux mobilisations qui ont déjà lieu dans différents secteurs. L'heure est aussi, souligne la résolution de l'instance, à « *préparer la mobilisation interprofessionnelle, y compris par la grève et dans l'action commune, pour gagner sur les revendications* ». Mandat a été donné au bureau confédéral pour aller dans ce sens.

CCN : SALAIRES ET POUVOIR D

« Le dénominateur commun de toutes ces mobilisations, c'est la question du pouvoir d'achat »

Les 23 et 24 septembre derniers, le Comité confédéral national de FO s'est tenu au siège de la confédération à Paris. C'était le premier rendez-vous de l'instance depuis le 26^e Congrès confédéral de Dijon, en avril. Cinq mois après, l'actualité sociale est tout aussi dense, et plus encore. En cause : une économie en berne. *« Tous les moteurs de la demande sont en recul : consommation des ménages, investissement des entreprises, commandes publiques... Tous les voyants sont au rouge, les prix remontent, dopés par la forte accélération des prix de l'énergie (...) »*, indiquait devant le CCN le secrétaire général de FO. Et Frédéric Souilllot de noter encore : *« La DARES a pointé la semaine dernière un fort ralentissement des salaires dans le secteur privé, donc des salaires négociés. Le Smic a été relevé en juin, à la faveur de l'inflation. Résultat, de nombreuses branches [cinquante-six, NDLR] se retrouvent avec des coefficients en dessous du Smic. Nous avons rencontré le groupe d'experts sur le Smic, l'occasion de rappeler nos revendications : revalorisation significative, lutte contre les*

temps partiels subis et les contrats courts, revoir les exonérations de cotisations sociales, sanctionner les branches non conformes au Smic, revitaliser la négociation collective... »

« La première revendication qui s'exprime sur le terrain »

Au fil des cinquante-neuf interventions de délégués à la tribune, les difficultés croissantes des travailleurs seront particulièrement évoquées. Et si bien sûr d'autres sujets ont pris leur place dans ce CCN (développement et représentativité de FO, élections dans divers secteurs dont la fonction publique, négociations à venir dans le cadre de l'agenda social autonome...), c'est bien celui du pouvoir d'achat, qui fond comme neige au soleil, qui a été au cœur des préoccupations de l'instance. Avec celui aussi, indissociable, de la colère sociale qui gronde. Le CCN a donc largement débattu des options d'actions. *« Tout le monde est à bout de ce qu'il pouvait accepter »*, soulignait Franck Bergamini (UD Bouches-du-Rhône) ayant évoqué auparavant la situation des retraités. Dans le cadre de son plan d'efforts (54 milliards d'euros) pour les finances publiques, le gouvernement venait d'annoncer une désindexation, voire un gel, de certaines

pensions de base (projet précisé depuis : un gel ou une désindexation au-delà de 1260 euros, pension de base et complémentaire comprises). Cela *« alors que le seuil de pauvreté est à 1300 euros! »*, s'indignait le militant. *« Il faut qu'on mobilise, qu'on soit à l'initiative »*, appuyait-il. Le 29 septembre dans la fonction publique, à l'appel des huit organisations (dont l'Union interfédérale FO), s'annonçait déjà comme un moment important de mobilisation et d'exposition des revendications. Une journée à laquelle appelaient aussi des salariés du privé (personnels de la Sécu, de France Travail, MSA, commerce, entreprises privées telle Manitou en Loire-Atlantique...). C'est une mobilisation *« centrée sur la revendication salariale, le pouvoir d'achat. (...) C'était aussi celle des policiers et des agents de l'énergie qui ont manifesté le 15 septembre. Le dénominateur commun de toutes les mobilisations, c'est la question du pouvoir d'achat. C'est la première revendication qui s'exprime sur le terrain »*, insistait Frédéric Souilllot.

« La colère est là car tout cela est insupportable »

Il *« manque en moyenne 500 euros par mois à chaque Français »*, rappelait Michel Le Roch (UD de Loire-Atlantique), *« mais*

Les missions publiques mises à

L'austérité budgétaire, qui menace de se poursuivre, le Premier ministre projetant pour 2027 un plan d'efforts de 54 milliards d'euros, se traduit déjà par des coupes budgétaires drastiques aux effets dévastateurs, voire contre-productifs, pour les missions publiques.

Le secteur culturel, bien que représentant un véritable moteur de l'économie avec 58 milliards d'euros de valeur ajoutée, est exsangue. *« Les budgets culturels des régions ont encore été baissés de 120 millions d'euros cumulés en 2025 et 2026. Vingt-huit grandes structures, théâtres ou orchestres, sont menacées dans leur existence »*, a

alerté le 23 septembre, à la tribune du CCN, Françoise Chazaud, secrétaire générale de la FASAP-FO, qui redoute un *« cataclysme social »* pour le secteur.

À France Télévisions, dont les dotations devraient baisser de 90 millions d'euros en 2027 après la perte de 150 millions en 2026, les salariés ont fait grève le 23 septembre, à l'appel notamment de FO. Ils exigeaient un financement public à la hauteur des missions et le renoncement à tout plan de suppression de postes. *« La présidente, qui avait annoncé par voie de presse la suppression de 1000 emplois, a indiqué hier [22 septembre, NDLR] aux syndicats*

qu'elle ne pouvait même pas garantir un plan de départs volontaires, aucun financement ne pouvant le soutenir », a poursuivi Françoise Chazaud.

À La Poste, l'État ne respecte plus ses obligations de financement des missions de service universel postal. Le groupe, confronté à la diminution des volumes du courrier, enregistre un milliard d'euros de déficit chaque année. *« Pour autant, le financement par l'État n'est toujours pas à l'ordre du jour »*, a dénoncé Christine Simon, responsable du secteur à FO Com, rappelant qu'il n'était plus possible de demander davantage d'efforts aux postiers. Un récent rapport

'ACHAT AU CŒUR DES DÉBATS



61 milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires au deuxième trimestre, c'est plus qu'en Allemagne et en Angleterre. La colère est là car tout cela est insupportable ». Il faut « une hausse des salaires et une vraie prime carburant », appuyait Sébastien Vacher (UD du Jura), confirmant : « la colère monte ». Quand « FO demande le blocage à 1,50 euro le litre du prix des carburants : elle a raison », déclarait Clément Poulet (FNEC FP-FO), qualifiant d'« inacceptable » le plan « d'efforts » de 54 milliards d'euros. Même

qualificatif du côté de Reynald Millot (UD de l'Yonne), souhaitant que le CCN sorte « avec des perspectives de mobilisation, de résistance ». « On revendique notre rôle de bouclier », appuyait quant à lui Stéphane Bonnafous (UD Lot-et-Garonne). Frédéric Neau (Sécurité sociale, FEC FO) fustigeait, entre autres, le gel annoncé des APL. Et de pointer « une prédilection de ce gouvernement à s'en prendre aux plus fragiles ! ». « La protection des forêts et celle des citoyens ne peuvent être sacrifiées pour des économies. Il faut des

moyens à la hauteur des besoins », indiquait Gérald Albano de l'UD des Landes, un des départements où les travailleurs ont été durement impactés cet été par les mégafeux. Le militant proposait de « construire la mobilisation, de décider de rassemblements et de grèves interprofessionnelles, un samedi par exemple ». Sylvia Veitl (Pharmacie) évoquait, elle, l'organisation éventuelle d'une « semaine FO pour le pouvoir d'achat ». « Il faut montrer qu'on est mobilisés, montrer à nos politiques qu'on est résistants », lançait Emmanuel Baudin (FAGE FO). Dans sa résolution très majoritairement adoptée (trois votes contre et une abstention), « le CCN appuie pleinement la grève et les mobilisations du 29 septembre de la fonction publique, rejointes par d'autres structures FO et notamment la montée nationale des pompiers avec leurs syndicats. Le CCN soutient les initiatives et déterminations des structures FO pour aider les salariés, les retraités et la jeunesse à mettre en échec les budgets d'austérité, obtenir les augmentations de salaires et le blocage des prix. Il donne mandat au bureau confédéral pour préparer la mobilisation interprofessionnelle, y compris par la grève et dans l'action commune, pour gagner sur les revendications ».

Valérie Forgeront

mal par les coupes budgétaires

sur le sujet suggère une redéfinition de ces missions par une adaptation du réseau ou une digitalisation de la presse. « Ne cherche-t-on pas délibérément à supprimer le service public postal ? », a-t-elle alerté.

« Faire rentrer de l'argent devrait être une priorité »

Au ministère des Finances, l'austérité a clairement favorisé les cyberattaques contre les sites Internet des impôts l'été dernier. « Tous nos applicatifs ont été développés sans moyens. Et la première chose qui saute quand vous n'avez pas

les moyens, ce sont les mesures de sécurité », a expliqué Pascaline Kerhoas, secrétaire générale de FO-Finances.

Le réseau territorial de la DGFIP, qui a déjà été diminué de moitié depuis 2019, va être réduit comme peau de chagrin. D'ici 2030, trois cent trente nouvelles fermetures de services et antennes sont prévues. « À terme, dans vos départements, vous n'aurez plus qu'un service impôts pour les particuliers, un service impôts pour les entreprises, et un centre foncier », a alerté la militante.

Aux douanes, un plan européen prévoit la création de quarante-deux pôles régionaux d'investigation et l'installation

de vingt-cinq scanners fonctionnant en continu pour lutter contre la hausse des fraudes. « Pour les faire fonctionner, on nous annonce le recrutement de 530 agents d'ici 2030, mais aucun n'est prévu dans le budget 2027 », a dénoncé Pascaline Kerhoas.

Au ministère des Finances, qui a perdu 30 000 agents en quinze ans, toutes les directions sont exsangues. « Pourtant, en luttant contre la fraude fiscale, sociale et les importations illégales, c'est le ministère qui fait rentrer de l'argent, ce qui devrait être une priorité », a-t-elle rappelé.

Clarisse Josselin

Mobilisés pour l'augmentation des salaires

La baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation, notamment la flambée des prix du carburant, et à l'insuffisante revalorisation des salaires a été au cœur des débats du CCN. La situation est d'autant plus tendue que le gouvernement envisage un nouvel « effort » sur les finances publiques, soit 54 milliards d'euros dont 43 milliards en nouvelles mesures en 2027. « *Tout le monde devrait se serrer la ceinture et faire des efforts, sauf les patrons et les hommes politiques. Ce qui remonte du terrain, quel que soit le secteur, c'est y'en a marre, ça ne peut plus durer* », a tonné Sébastien Busiris, de la FEC-FO.

Choisir entre faire le plein pour aller travailler, remplir son frigo ou payer ses factures est devenu une réalité pour nombre de travailleurs. « *Tout ce que nous vivons aujourd'hui dans l'Hexagone, c'est la vie chère que nos camarades ultramarins vivent depuis toujours* », a souligné le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. La situation est toujours plus dure pour les salariés à temps partiel subi, comme dans l'hôtellerie-restauration ou la grande distribution, a rappelé Laurent Rescanières, de la FGTA-FO.

« *Il y a des milliards d'euros pour la loi de programmation militaire, mais les personnels civils n'en voient pas un euro. Certains sont obligés de ramener un peu de pain et de beurre de la cantine pour pouvoir faire le repas du soir* », a témoigné Valéry Michel, de FO-Défense. Dans la fonction publique, un agent de catégorie C (45% des effectifs) peut attendre dix-neuf ans de carrière pour gagner 30 euros au-dessus du Smic. « *C'est la première fois dans l'histoire de la fonction publique qu'on change d'échelon mais pas de rémunération!* », a alerté Christian Grolier, pour la FGF-FO et l'Union interfédérale FO-Fonction publique.

Les retraités aussi voient leur pouvoir d'achat s'éroder. « *En dix ans, l'inflation a progressé de 22,5%, alors que les pensions de base n'ont augmenté que de 17,2%. Durant cette période, les retraités ont perdu l'équivalent de quatre à six mois de pension* », a détaillé Paul Barbier, de l'UCR-FO. Ce qui n'empêche pas le



gouvernement de proposer pour 2027 une désindexation des retraites et une réduction du plafond de l'abattement fiscal de 10%.

Soixante et un milliards d'euros de dividendes versés

« *Le problème de fond, ce sont les salaires* », estime Ludovic Durand, de Lozère, département rural où l'utilisation de la voiture est une nécessité. « *Depuis l'augmentation du Smic en juin dernier, cinquante-six branches se retrouvent avec des coefficients inférieurs au Smic* », a rappelé Frédéric Souillot, encourageant les militants à négocier, dans les entreprises, une prime de transport et une clause de revoyure pour les salaires en cas d'inflation.

La colère gronde chez les salariés qui ne parviennent pas à arracher des augmentations de salaire conséquentes. Parallèlement, soixante et un milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires au troisième trimestre,

« *un record en Europe et le deuxième niveau mondial après les États-Unis* », a souligné François Trinquet, des Hauts-de-Seine.

Sur le terrain, l'heure est à la mobilisation. Plusieurs fédérations et UD ont ainsi indiqué appeler ou apporter leur soutien à la participation des salariés du privé à la grève de la fonction publique du 29 septembre. « *Les salariés ne sont pas résignés et résistent* », a prévenu Jean-Paul Paquy de La Réunion, où plusieurs conflits gagnants ont été menés chez Proxim'services (aide à la personne), Canal+ ou Derichebourg (déchets). Des appels à la grève commencent à être lancés dans les secteurs de la Fédéchimie-FO ou par la fédération des transports et de la logistique FO-UNCP. Le CCN, dans sa résolution, a donné mandat au bureau confédéral « *pour préparer la mobilisation interprofessionnelle, y compris par la grève et dans l'action commune, pour gagner sur les revendications* ».

Clarisse Josselin

ÉLECTIONS HLM 2026

**POUR L'AFOC
VOS PROBLEMES :
NOTRE COMBAT QUOTIDIEN !**



Stop aux hausses injustifiées de loyer !

Des charges claires, pas de surprises !

Zéro tolérance pour l'insalubrité.

Un logement digne, c'est un droit.

Scannez pour en savoir plus



afoc-logement.net

AFOC *
Logement

* Plus de 200 points de contacts en France et en outre-mer.

Industrie : en Allemagne, IG Metall revendique 5% de hausse pour les salaires

Le syndicat allemand de la métallurgie a fixé ce point de départ des négociations au vu de la reprise de l'inflation. Une stratégie offensive alors que l'industrie, notamment automobile, connaît des secousses historiques.

Devançant l'ouverture des négociations dans la branche métallurgie-électrique en Allemagne, le syndicat IG Metall a frappé fort : il demande une augmentation des rémunérations de 5% pour les quelque 3,7 millions de travailleurs du secteur industriel, notamment de l'automobile, de l'aéronautique et de l'électronique. En août, l'inflation a en effet connu un regain à 2,9%, entraînée par les prix de l'énergie.

De grandes manifestations pour la sauvegarde de l'emploi

Une demande qui a pris de court la partie patronale : « L'IG Metall fait abstraction de l'ampleur et de la gravité de la crise qui frappe notre industrie », a réagi dans un communiqué Udo Dingreiter, président de la fédération patronale de la branche. Partout en Europe, mais particulièrement en Allemagne où cette industrie est historiquement très forte, l'automobile est brassée par des courants contraires (baisse de la demande, concurrence chinoise, droits de douane américains, hausse des prix de l'énergie) menaçant comme jamais auparavant les emplois, les sites et les acquis sociaux.

Mais IG Metall n'a pas l'intention de laisser la crise de l'automobile dicter le niveau des négociations pour tout le secteur.

« D'après les enquêtes menées par le syndicat, les carnets de commandes sont bons, voire très bons, pour les deux tiers des entreprises », explique l'organisation dans un communiqué. Dans cette branche professionnelle aux fortes disparités, le syndicat demande aussi une prime pour les salariés des secteurs les plus dynamiques, comme le spatial, l'armement et l'aéronautique.

« Il faut bien sûr parler salaires, mais la priorité est peut-être aujourd'hui de plaider la cause de la sauvegarde de l'emploi au niveau national », commente Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international chez FO. Le 21 septembre, 175 000 salariés de la branche automobile ont d'ailleurs participé à quelque 280 rassemblements à travers le pays pour alerter sur la crise du secteur, et de telles manifestations sont « du jamais

vu » en Allemagne, souligne Branislav Rugani. Une réaction à la mesure des lignes rouges qui menacent d'être franchies dans cette industrie emblématique, entre remise en question des 35 heures et fermetures de sites.

Fanny Darcillon



Europe : le « 28^e régime des sociétés », paradis du dumping social

Et s'il était possible de créer son entreprise en moins de 48 heures, entièrement en ligne, pour 100 euros maximum ? C'est ce que propose le nouveau format de société baptisé « EU Inc. », dont le projet a été présenté en mars par la Commission européenne. Les entreprises en question pourraient alors s'établir dans n'importe lequel des États membres de l'Union européenne, mais sans être soumises au droit national sur les sociétés,

le tout au nom de la simplification du développement des entreprises et de leur expansion transfrontalière.

Une journée de protestation à Strasbourg le 20 octobre

Sauf que comme souvent, le slogan de la simplification cache un revers de la médaille. « Autoriser ce type de "shopping réglementaire" entraînerait inévitablement

un nivellement par le bas des salaires et des conditions de travail à travers tout le continent », pointe Esther Lynch, secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES). Une manifestation de syndicats de toute l'Europe a eu lieu à Bruxelles le 24 septembre, et un nouveau coup de semonce est prévu le 20 octobre à Strasbourg, devant le Parlement européen.

Fanny Darcillon



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Le passage à l'heure d'hiver aura lieu dans la nuit du 24 au 25 octobre. Ce gain potentiel d'une heure sommeil serait-il la seule bonne nouvelle de l'automne? Au 1^{er} octobre, le plafond des franchises médicales a en effet été rehaussé, de 100 à 140 euros par an. Au 15 octobre sera abaissée en revanche, de trois à un an, la durée maximale d'indemnisation des personnes atteintes d'une affection de longue durée, en arrêt de travail long mais non pris en charge à 100%. Du côté du prix repère de vente du gaz, après +5,6% en septembre, la hausse est de 6,3% au 1^{er} octobre. C'est aussi la date d'une revalorisation des APL, +1,15%. Avant, souhait du gouvernement, leur gel en 2027. Est actée aussi la hausse du plafond (de 600 à 1000 euros) de la prime de transport pour les salariés utilisant leur voiture pour aller travailler. Mais cette prime, exonérée d'impôts et de cotisations sociales, est versée par l'employeur... et elle reste facultative.

V. F.

SMIC SALAIRE

12,31 €

Le Smic a augmenté de 2,41% au 1^{er} juin 2026, il est ainsi porté à 1867,02 euros brut par mois. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,29 euro, passant de 12,02 euros à 12,31 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

4005 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 4005 euros (plafond annuel de 48060 euros) depuis le 1^{er} janvier 2026 contre 3925 euros en 2025. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 152,25 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 347,32 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 542,39 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 195,07 € Par enfant en plus à charge.
- 76,13 € Majoration maximale pour les enfants de 18 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

- 0,3% en septembre 2026 (+0,7% en août 2026).
 - +3% en septembre 2026 sur un an (+2,4% en août 2026 sur un an).
- En septembre 2026, les prix à la consommation se replient de 0,3% sur un mois et augmentent de 3% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2% CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

- 4,92 € (brut) Valeur du point.
- 5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1801,74 € (brut mensuel) Minimum de traitement – Pour un indice majoré inférieur à 380, peut s'ajouter, depuis le 1^{er} juin 2026, une indemnité différentielle de 65,28 euros mensuels brut, maximum.

11,10% Retenue pour pension.

- 9,2% CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5% RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire. Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Groupe RATP : FO porté toujours plus haut par les votes des salariés

Au sein de la filiale Cap Île-de-France, chaque élection professionnelle vient confirmer la confiance faite à FO pour mener les luttes comme les négociations.

Zones après zones, FO-Groupe RATP confirme son succès électoral chez Cap Île-de-France, filiale de la RATP chargée de développer les activités du groupe dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Au sein de la DSP 41 (délégation de service public de Nanterre, Charlebourg, Point-du-jour et Guillaumes), le syndicat est à nouveau arrivé en tête avec 49,67% des voix, loin devant l'UNSA (36,77%), la CGT (11,33%) et la CFE-CGC (2,23%). « *Le travail, l'honnêteté et la transparence vis-à-vis des salariés, ça paie* », estime Laurent Djebali, secrétaire général de FO-Groupe RATP.



« *On est à deux DSP de la fin des élections, et tous les signaux sont au vert* », se réjouit le militant. Au terme de ces élections par zones, la représentativité globale de l'organisation sera calculée pour l'ensemble de la filiale Cap Île-de-France – elle s'élève provisoirement à 57,11%. Une progression fulgurante pour le jeune syndicat, créé en 2021 pour

rassembler des militants FO, SUD, UNSA et RS-RATP.

Vers de nouveaux succès au sein du groupe

Les victoires sont d'autant plus satisfaisantes que FO a rencontré une certaine adversité lors de ces élections. « *Les directions voient d'un mauvais œil qu'une unique organisation syndicale puisse négocier et signer*, rapporte Laurent Djebali. Elles nous ont mis des obstacles, ont changé les modalités du vote, ont favorisé certains syndicats en leur permettant d'avoir des relèves alors qu'ils n'avaient pas la représentativité nécessaire. » Sans pour autant parvenir à changer l'issue des scrutins : FO est bel et bien l'organisation syndicale incontournable dans la plupart des divisions.

À partir du 19 octobre auront lieu d'autres élections professionnelles, cette fois au sein de l'EPIC RATP. Laurent Djebali espère y voir la continuité de ce succès : « *On a autant travaillé sur l'EPIC que sur Cap.* » Cette année, le syndicat a notamment vu la naissance d'un pôle encadrement visant à mieux représenter les besoins des agents de maîtrise et des cadres. « *Ils commencent à s'apercevoir qu'on est un syndicat complet et qu'on représente tous les salariés, quelle que soit leur catégorie.* » D'autant plus dans le contexte de l'ouverture à la concurrence, qui ne peut s'accompagner d'une régression des droits sociaux.

Ariane Dupré

Fanny Darcillon

Presse : chez GISI, le projet avec l'IA suspendu par la justice

Dans la bataille contre l'IA imposée de force dans la presse, ce jugement fera date : le 15 septembre, le tribunal judiciaire de Créteil a ordonné la suspension du projet de déploiement de l'IA au sein de GISI, une société du groupe Infopro Digital, éditeur de *L'Usine Nouvelle* ou de *LSA*. Ce jugement en référé donne raison aux élus du CSE, qui avaient saisi la justice sur un manquement à l'évaluation des risques psychosociaux. Le projet de GISI de supprimer huit postes de secrétaires de rédaction, remplacés par un outil IA, et de créer deux postes de chefs d'édition est donc suspendu.

Manque d'évaluation de la charge de travail

Les juges ont estimé que ce projet, mis en œuvre sur « *une base approximative* » (le test IA n'a porté que sur trois articles, réalisés sans la rédaction), représentait des risques graves pour la santé physique et mentale des salariés. Ils somment donc l'employeur de réaliser des tests complets, en conditions réelles (numéros zéro réalisés avec l'IA) et de réévaluer si nécessaire la réorganisation du projet : « *On s'est battu pour dénoncer cette absence totale d'évaluation de la charge de travail avec cet outil d'IA. Les juges nous ont suivis* », se réjouit Jérôme Ribault, délégué du Syndicat national de la presse, de l'édition et de la publicité (SNPEP-FO).

Brico Dépôt : une grève nationale pour les salaires et les conditions de travail

La polyvalence et les nouveaux horaires ont dégradé les conditions de travail des salariés de Brico Dépôt, et leur intéressement a été fortement diminué. Délégué syndical FO du magasin de Montauban, dans le Tarn-et-Garonne, Cédric Ressiguie revient sur la grève nationale du 26 septembre.

La moitié des salariés du magasin Brico Dépôt de Montauban ont fait grève le 26 septembre pour leurs conditions de travail, les rémunérations et les emplois. Cette grève s'inscrivait dans un mouvement national suivi dans plusieurs magasins de l'enseigne de bricolage et de matériaux de construction, propriété de Kingfisher, employant 8 000 salariés en France. Les raisons de la colère ? Le nouveau « système opérationnel », mis en place en avril, imposant la polyvalence, de nouveaux horaires depuis mai et une baisse importante de l'intéressement. « Alors qu'auparavant un vendeur s'occupait d'un

rayon, il doit désormais s'occuper de trois rayons », décrit Cédric Ressiguie, délégué syndical FO, première organisation chez Brico Dépôt à Montauban. « L'objectif de la direction est de réduire le personnel », indique-t-il, notant que déjà « les effectifs ont été divisés par deux en dix ans ». Les nouveaux horaires, désormais décidés en fonction de l'affluence des clients, ont également dégradé les conditions de travail. D'autant que les heures d'ouverture du magasin restent les mêmes. Conséquence, « quand auparavant un salarié démarrait à 7h pour terminer à 14h, il peut aujourd'hui commencer à 8h et terminer à 19h avec une

énorme pause ». Du côté des rémunérations, c'est aussi le mécontentement. « L'accord d'intéressement signé l'année dernière se focalise davantage sur les objectifs de vente et la performance, or les objectifs fixés par la direction sont irréalistes ; il en résulte que le montant de notre intéressement a été divisé par deux ou trois. »

« Soit nous obtenons satisfaction, soit nous relançons le mouvement »

Le syndicat FO demande le renforcement des effectifs afin de mettre fin à la surcharge de travail ainsi que l'arrêt de la polyvalence

excessive. Il revendique également une rémunération « à la hauteur des responsabilités exercées ». Actuellement, « le salaire d'entrée de grille est 3 euros au-dessus du Smic, nous demandons un salaire minimum conventionnel fixé à 2 300 euros, c'est ce dont les gens ont besoin pour vivre mieux », explique le militant.

La grève du 26 septembre était un « message à la direction », en amont des NAO qui doivent débiter mi-octobre. « Nous attendons la première réunion, soit nous obtenons satisfaction, soit nous relançons le mouvement », prévient Cédric Ressiguie.

Thierry Bouvines

Régie de quartier : à Grenoble, une grève pour sauver les emplois

À l'appel d'une intersyndicale dont fait partie FO, les salariés de la régie de quartier de Grenoble (Isère), dans le secteur de Villeneuve, étaient en grève le 6 octobre. Ils se sont rassemblés devant le site, dénonçant la suppression de onze postes de « correspondants de nuit ». Des correspondants qui assurent notamment un rôle de médiation sociale important avec les habitants. Mais lors d'un CSE extraordinaire de la structure le 23 août, la direction a annoncé la suppression prochaine de cette activité. « On nous a dit que ce service n'aurait plus de financement de la part de la

Ville de Grenoble. Aucune piste n'a été explorée pour maintenir les emplois ou reclasser les salariés. Nous demandons l'ouverture d'une négociation à ce sujet et des engagements précis », explique Sonia Yassia, DS FO au sein de la régie.

Révéléateur d'une situation nationale

Inquiets pour l'avenir de la structure, actuellement en déficit, les syndicats demandent à rencontrer les financeurs locaux, dont la Ville de Grenoble. « Ce qui se passe ici est révélateur » de la

situation à l'échelon national, dénonce Pascal Corbex, secrétaire général de la FNAS-FO, venu soutenir les salariés. « On supprime des postes dans les associations d'insertion, lesquelles sont fragilisées par les coupes budgétaires qui s'accroissent. » La conséquence de finances locales de plus en plus contraintes par « l'effort » national sur les finances publiques. En 2027, les économies demandées aux collectivités territoriales seraient ainsi à hauteur de 7 milliards d'euros, s'alarmait, le 30 septembre, le Comité des finances locales.

Ariane Dupré

MGEN : derrière l'attaque de sa délégation, celle du statut général de la fonction publique

Un projet gouvernemental vise à retirer à la MGEN sa délégation de gestion de la protection sociale des agents et de la transférer à la CNAM. Les fédérations FO concernées s'opposent à la remise en cause d'un système acté en 1947.

Comme d'autres mutuelles historiques de fonctionnaires dans le collimateur du gouvernement, arguant d'économies à réaliser sur les dépenses publiques, la MGEN (Mutuelle générale de l'Éducation nationale, fondée en 1946) a été informée fin juillet, par des représentants de l'État, du projet visant à lui ôter, d'ici 2028, la délégation de gestion du régime obligatoire de protection sociale (RO) des agents. Cette mission de gestion concerne 3,2 millions d'agents ainsi que leurs familles. Au total, plus de 4,5 millions de personnes.

La mutuelle emploie quelque 9000 salariés dont un millier sont dédiés particulièrement à la gestion du RO. « Cette décision, si elle se confirme, est pour nous brutale, injuste et non fondée économiquement (...). Nous avons donc décidé d'alerter les parlementaires afin d'obtenir la suspension de cette mesure et l'ouverture d'un véritable débat sur ses conséquences », indique la pétition en ligne de la direction de la MGEN. Au 1^{er} octobre, elle avait déjà enregistré près de 26000 signatures.

L'alibi du « coût »

Le gouvernement envisage donc de transférer la gestion du RO à la CNAM, soit un basculement vers le régime général. Outre l'inquiétude concernant l'avenir d'un millier d'emplois à la MGEN, cette réforme marquerait une rupture avec le modèle mis en place il y a... soixante-dix-neuf ans. Peu de temps après la création de la Sécurité sociale, la loi Morice de 1947 a confié en effet aux mutuelles du public la gestion du RO (contre rétribution par l'État) des agents

de l'État. Pour ceux affiliés par exemple à la MGEN, cela signifie un seul interlocuteur pour le RO et la mutuelle. Et une relation de proximité avec les services de celle-ci affichant un maillage conséquent d'implantations sur le territoire. Le système satisfait pleinement, notent la FGF-FO et la FNEC FP-FO. Quant à l'argument économique à l'attaque, il ne tient pas soulignent les salariés et les militants de la MGEN. « La délégation coûte moins cher à l'État que s'il rapatriait l'activité. » Pour la FNEC FP-FO, « derrière tous ces changements, c'est bien le statut général de la fonction publique qui est dans la ligne de mire du gouvernement ». « Que signifierait un outil commun de gestion public/privé alors que les droits sont différents? », interroge la fédération. « Va-t-on, sous prétexte de gestion, ouvrir la porte à la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires, dans le but de le dynamiser (...) ? » Au final, « il s'agit d'aligner tous les salariés du public et du privé sur le moins-disant ». Pour FO, « c'est non! ».

Valérie Forgeront

À Metz, FO dans la défense des urgences de l'hôpital Legouest

Dans un cadre intersyndical, et avec le soutien du SNMH-FO (médecins hospitaliers), FO a mobilisé quelque trois cents personnes le 3 octobre pour la défense de l'hôpital régional d'instruction militaire (HRIA) Legouest, à Metz. Le 24 septembre un précédent

rassemblement avait réuni une trentaine de personnes devant la mairie au moment d'un conseil municipal, au cours duquel des motions de défense de l'établissement avaient été proposées. Le transfert de la gestion des urgences de Legouest vers le CHR Metz-Thionville a en effet été annoncé à la veille de l'été, avant l'annonce de sa transformation en hôpital spécialisé des armées, réservé donc à la prise en charge des militaires.

Une pétition en ligne

Un tel transfert pose entre autres un problème lié au statut des personnels. « Ceux qui ont fait leur carrière sous statut militaire n'accepteront jamais de

le quitter pour celui d'agent du service public hospitalier, moins-disant », explique Alhadi Berrabah, représentant du personnel de Legouest et délégué syndical FO-Défense. Le transfert supposerait que les personnels du CHR (qui manque déjà de personnel pour faire face à la demande) viennent travailler à Legouest. « Mais les urgences du CHR sont déjà en difficulté pour répondre à la demande actuelle, faute de personnel. » L'HRIA Legouest est par ailleurs le seul service public comptant un service d'urgences en centre-ville de Metz. Il totalise entre 15000 et 20000 passages par an. Une pétition en ligne sur change.org a été lancée, elle rassemble déjà quelque 5465 signatures.

S. D.



Changement climatique : pour faire face, les moyens doivent augmenter



*Yanis Aubert,
secrétaire
confédéral
chargé de
l'emploi et de
la formation
professionnelle.*



Et si l'été que nous venons de passer était le moins préoccupant du reste de notre vie. Le climat change, et ceux qui n'en sont pas encore convaincus se trompent.

Les incendies se multiplient partout sur le territoire, et le manque de moyens a été marquant cet été, notamment en Gironde où plus de 40 000 hectares sont partis en fumée.

Pour remédier aux incendies, nos camarades des UD des départements parmi les plus touchés (pour le Var, Myriam Barnel, et pour la Gironde, Marlène Fernandez) ont soulevé plusieurs problèmes. La réduction des effectifs de 45% en trente ans chez les agents de l'ONF, plus de 1000 camions-citernes de lutte contre le feu en moins en seize ans. Mais aussi des Canadairs en nombre insuffisant. Ceux-ci devraient effectuer des journées entières en période de crise pour être efficaces. Est relevé aussi que les ca-goules en tissu, protections portées par les pompiers, ne protègent pas des fumées. En 2024, le Beauvau de la Sécurité civile avait pointé du doigt toutes les problématiques en matière de sécurité civile et trouvé des solutions

pour moderniser le modèle français de secours. Cela d'autant plus face aux crises climatiques. Les derniers PLF (projet de loi de finances) n'en ont malheureusement pas tenu compte.

C'est dans ce contexte que FO revendique des moyens pour prévenir et lutter efficacement contre les incendies, qu'elle demande d'investir dans les bombardiers d'eau, les camions-citernes, et aussi de recréer des postes pour l'ONF et les DFCI (aménagements de prévention dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies). Les pompiers en première ligne doivent avoir des matériels de protection adaptés, afin de pouvoir pallier les effets des fumées toxiques. Ils doivent bénéficier aussi d'un suivi médical tout au long de leur carrière.

Les incendies ont démontré une nouvelle fois que les agents des services publics (territoriaux, agents de l'État, personnel de santé et de sécurité civile) savent se coordonner et s'engager de manière exemplaire. Ne pas les regarder comme une simple ligne budgétaire, une fois les catastrophes passées, ce sera leur rendre hommage. FO revendique des

mesures salariales à la hauteur de leur dévouement en augmentant le point d'indice. FO demande aussi que soient revalorisées toutes les grilles indiciaires.

Lorsque des événements climatiques interviennent, les salariés vivent des situations personnelles parfois dramatiques (maisons brûlées, inondées, soufflées par le vent...). Pour eux, FO revendique le maintien de leur rémunération à 100%. Ces travailleurs ne doivent pas subir les conséquences des aléas climatiques quand les entreprises sont, elles, protégées par l'État à 100%.

Pour FO, ces événements ne peuvent plus être considérés comme des phénomènes exceptionnels et ciblés. Tempête à Mayotte et dans l'Aude, incendies dans les Landes, en Gironde, dans le Var... Inondations du nord au sud de la France métropolitaine deviennent des situations récurrentes. FO demande à l'État de se prémunir, de se doter de tous les moyens pour prévenir, accompagner et protéger la population.

Les besoins augmentent, les moyens doivent augmenter avec eux.

Secteur de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Exposition

Toute une vie de travail

Le dernier film de Rayane Mcirdi, présenté sous la forme d'une exposition, raconte la cassure du départ en retraite, mais aussi l'immigration de travail des années 1960, la délicate intégration des ouvriers d'origine algérienne et la double culture des familles élevées entre les deux rives de la Méditerranée.

« **J'** ai mis longtemps avant de faire ce film pour essayer de comprendre cette génération : l'arrivée en France avant l'indépendance de l'Algérie, l'histoire familiale et le rapport au travail, qui était la seule clef pour sortir de la misère et une manière d'exister. » Ainsi Rayane Mcirdi évoque-t-il son dernier film, *Joyeuse retraite papa*, actuellement présenté à Paris, sous forme d'exposition. Le réalisateur, habitué à mélanger fiction et documentaire, y puise dans les souvenirs de sa famille franco-algérienne pour esquisser un portrait de son père.

L'exposition se compose d'une dizaine d'extraits vidéo du film, de moins de cinq minutes chacun. Neuf de ces vidéos sont des scènes de fiction tournées autour de l'acteur Zinedine Soualem (l'un des comédiens fétiches de Cédric Klapisch), qui représente pour Rayane Mcirdi

« l'Algérien dans le cinéma de [son] enfance ». Inspiré par le départ en retraite de son père, le réalisateur a construit un scénario « mélange de souvenirs, d'imagination et de cinéma » : le dernier jour de travail à la Snecma, les questionnements sur l'après avec sa famille, un repas avec ses anciens collègues... Le dernier film de l'exposition relève, lui, complètement du documentaire puisque Rayane Mcirdi y interviewe son propre père, attablé en famille, à propos de sa vie professionnelle, de sa jeunesse, du surnom italien adopté.

« Le père taiseux vivant pour son travail »

La fragmentation du film en séquences, que l'on visionne en déambulant de salle en salle, constitue une succession de chapitres qui permettent de découvrir un peu plus ce « père de famille taiseux qui

vit pour son travail » et incarne une représentation très universelle d'une génération de pères qui dépasse les origines et les classes sociales. Une plongée pleine d'émotion et de respect dans la trajectoire d'une famille. L'exposition sera également visible à Brest, l'été prochain, à la Passerelle, centre d'art contemporain d'intérêt national.

Sandra Déraillot

« Joyeuse retraite papa », jusqu'au 21 février 2027, au Plateau, 21 rue des Alouettes, Paris 19e. Entrée libre du mercredi au dimanche, de 14h à 19h.



Livre

Une assistante sociale à travers les bouleversements de son métier

Myrïam Gaillard livre ici une vie professionnelle passée au service des autres. Cela commence comme des mémoires, depuis l'origine de sa vocation, en passant par la formation, et surtout ses quarante années d'expérience professionnelle au travers de deux types d'exercice bien différents : la polyvalence de secteur et un centre d'action médico-social précoce. Le récit est truffé de situations concrètes plus touchantes les unes que les autres. Beaucoup concernent des femmes, des adolescentes ou des mères de famille. On y sent l'amour du métier, la volonté d'aider et de construire une pratique collective pour le

bénéfice des usagers des services sociaux. Cela se termine malheureusement sur une note amère, consécutive aux évolutions imposées aux travailleurs sociaux : évaluation quantitative de l'activité, objectifs d'économies conduisant à des pertes de moyens humains comme financiers, développement d'un management autoritaire et destruction du travail et de la cohésion d'équipe...

S. D.

« Assistante sociale : une sentinelle de l'ombre », Myrïam Gaillard, Éditions Les 3 Colonnes, 132 pages, 19 euros.

Rafia Medjber et Abou Dembele, le duo qui a rendu FO incontournable à La Grande Épicerie de Paris

En 2010, Rafia Medjber, 57 ans, et Abou Dembele, 49 ans, ont créé un syndicat FO à La Grande Épicerie de Paris, une institution de la gastronomie appartenant au groupe LVMH. Le syndicat, en constante progression, a raflé neuf des treize sièges aux dernières élections CSE et a réussi son implantation chez les agents de maîtrise et les cadres.

« **O**n est un vrai binôme, on ne peut pas fonctionner l'un sans l'autre », s'amuse Rafia Medjber, secrétaire du CSE de La Grande Épicerie de Paris, en évoquant son duo avec Abou Dembele, trésorier du CSE. Tous deux ont créé en 2010 un syndicat FO dans cette enseigne de luxe qui emploie près de 550 salariés. L'épicerie fine, qui propose des produits alimentaires haut de gamme, appartient au Bon Marché, lui-même entité du groupe LVMH.

Rafia y est entrée en 1997, comme hôtesse de caisse. Après vingt-six ans passés dans le service à la clientèle, elle est devenue en 2023 manager dans les laboratoires, où elle est responsable de l'économet et de la plonge. « *Je gère toute la matière première utilisée pour la boulangerie, la pâtisserie et la gastronomie, et je manage une équipe de cinq personnes. C'était un gros challenge, mais je ne regrette pas* », explique la militante, mère d'un grand enfant.

Quant à Abou, il a d'abord été en cuisine à l'hôtel Georges V avant d'entrer comme officier en cuisine au Bon Marché, puis dans plusieurs entités du groupe LVMH. Il est désormais préparateur de commandes pour l'expédition de denrées alimentaires.

Si Rafia s'est syndiquée après avoir été victime d'une injustice, lui a toujours été encarté, dès son premier contrat de travail signé. « *J'aime bien aider les gens et aller vers eux* », explique ce père de famille.

Mais tous deux n'étaient pas satisfaits des syndicats déjà en place dans l'entreprise. « *Un militant FO qui était venu négocier le PAP pour les élections professionnelles nous avait laissé sa carte. Je l'ai appelé et il nous a aidés à monter une liste FO* », explique Rafia. Lors de ce premier scrutin, la liste remporte 20% des voix. Par la suite, FO sera toujours majoritaire, autour de 55%.

Plus de candidats que de places sur les listes

Lors des dernières élections, fin mars, le syndicat a remporté neuf des treize sièges au CSE, avec près de 70% des voix, face à trois syndicats réunis en intersyndicale. « *Le syndicat, c'est aussi toute une équipe sur le terrain, sans qui nous ne sommes*



© C. JOSSELIN

rien », insiste Rafia qui n'a eu aucune difficulté à monter des listes, les candidats étant plus nombreux que les places à pourvoir.

Dans le collège des employés et ouvriers, FO a raflé les huit sièges disponibles. Chez les agents de maîtrise, où le syndicat présentait une liste pour la première fois, il a décroché le seul siège à pourvoir, avec 63,6% des voix. Chez les cadres, là aussi une première pour FO, il a obtenu un score de 41,5%. FO conserve par ailleurs son siège au comité de groupe LVMH, où Abou Dembele siègera pour le premier collège à partir de novembre.

Les clés du succès? Être présents autant que possible sur le terrain et à l'écoute de tous les salariés. Il suffit d'arpenter durant quelques minutes les allées de l'épicerie fine avec le duo pour avoir la confirmation de leur notoriété. Ils serrent des mains, font la bise, demandent l'état d'avancement d'un dossier, se renseignent sur les embauches dans un rayon... « *Nous sommes droits et honnêtes, nous avons une bonne gestion des comptes et nous n'avons pas peur du patron. Nous sommes pour le dialogue social, mais quand ça ne communique plus, on sait sortir les drapeaux. On a déjà brandi deux menaces de grève, par exemple pour obtenir le maintien du versement du supplément d'intéressement qui était menacé, et les choses ont été réglées* », poursuit Rafia.

Voyant toujours plus grand, le duo va désormais chercher à se développer davantage auprès des agents de maîtrise et des cadres. Il souhaite aussi qu'un syndicat FO s'implante au Bon Marché, le magasin voisin, où les élections auront lieu au printemps. « *On va demander à l'UD de venir négocier le PAP* », promet Rafia.

Clarisse Josselin

DISPONIBLE

EN 3 FORMATS*



19 €

Agenda BUREAU
format : 210 x 297 mm



12,30 €

Agenda MÉDIUM
format : 165 x 240 mm



2,90 €

Agenda POCHE
format : 90 x 168 mm

Dans l'agenda 2027 vous trouverez :

les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des organisations FO,
un planning annuel, un plan de métro , un atlas et bien d'autres adresses utiles.

PASSEZ COMMANDE AUPRÈS DES DÉLÉGUÉS FO
OU SUR BOUTIQUE-FO.FR

